



FIJ – Membre Fondateur

- de la Fédération Internationale des journalistes
- de l'Union Syndicale Solidaires

U n i o n
S y n d i c a l e

Solidaires

Etats généraux de l'information : Contribution écrite du SNJ au groupe de travail « Souveraineté et lutte contre les ingérences étrangères »

INTRODUCTION

Des auteurs présumés moldaves, taguant des étoiles de David à Paris, fin octobre 2023, peu après l'attaque terroriste du Hamas en Israël et le déclenchement de la guerre de Gaza... L'affaire, largement relayée par les médias traditionnels français, masquait vraisemblablement une ingérence étrangère.

L'action pourrait avoir été commanditée par la Russie, pour alimenter les tensions au sein de la société française, confrontée à une hausse préoccupante des actes antisémites.

L'événement, visiblement créé de toutes pièces, a, sans doute, été amplifié sur les réseaux sociaux via un millier de bots (logiciels automatisés) du réseau russe Recent Reliable News, a révélé Viginum (Service français de vigilance et protection contre les ingérences numériques étrangères).

Une illustration concrète des opérations de désinformation dont les journalistes peuvent être, malgré eux, le relais. La technique n'est pas nouvelle, mais la menace d'ingérences étrangères dans le champ de l'information, visant à déstabiliser des opinions publiques, est désormais hybride, s'appuyant sur le réel et le cyber. Elle fait appel à la mal information (qui repose sur un fait souvent exagéré) et à la désinformation, combine médias d'Etats étrangers et usines à trolls, mercenaires de la désinformation...

LES PROPOSITIONS DU SNJ

- **Davantage sensibiliser les journalistes aux ingérences étrangères ; impulser un lieu d'échanges**

Les tentatives de manipulation des journalistes par des puissances étrangères ont été largement documentées ces dernières décennies.

Des sources officielles profitent de leur statut pour inciter à la diffusion d'informations erronées dans les médias occidentaux qui, bien que les sourçant, leur offrent parfois une tribune.

L'un des derniers exemples en date : le crash d'un avion russe, fin janvier, dans la région de Belgorod. Selon Moscou, il a été abattu par Kiev et transportait 65 prisonniers ukrainiens. On sait désormais que la liste des passagers diffusée par la rédactrice en chef du média d'État RT et propagandiste russe, Margarita Simonyan, était fautive. Entre temps, de nombreux médias français ont titré, sans conditionnel, sur ce crash avec 65 prisonniers ukrainiens à bord, entouré de zones d'ombre.

Décoder des fausses informations, s'appuyant souvent sur une part de réel, est un exercice d'autant plus difficile que la concurrence accrue entre médias impose de produire rapidement un contenu et que les campagnes de désinformation/mal information peuvent faire intervenir des intermédiaires, comme des agences de relations publiques, qui rendent plus illisible encore le phénomène.

- ➔ Les journalistes doivent être davantage sensibilisés au risque d'ingérences étrangères dans le champ de l'information, dans les écoles de journalisme, et au cours de leur formation continue, pour mieux les suspecter, voire les déceler dans leur exercice quotidien. Des organisations représentatives, comme le Syndicat national des journalistes (SNJ), premier syndicat de la profession, pourraient aussi réaliser des notes d'information sur le sujet à destination des journalistes.
- ➔ Un forum (français ou européen) sur les ingérences étrangères, dans le champ de l'information, regroupant médias, organisations de journalistes, chercheurs, acteurs institutionnels... serait souhaitable pour partager constats et solutions.
- ➔ Le respect scrupuleux d'une éthique professionnelle, telle que la prône le SNJ face à la pression que subissent au quotidien les journalistes de la part de leur hiérarchie notamment, s'avère d'autant plus important. « *La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources* », rappelle la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (SNJ, 1918-38-2011).

- **Lutter contre la désinformation sur les réseaux sociaux**

Les Français n'ont jamais eu accès à autant d'informations, avec l'émergence des réseaux sociaux. 41 % d'entre eux s'informent via ces derniers, selon un sondage Ipsos de 2022 pour Cafeyn. Mais les algorithmes nébuleux des plateformes enferment les internautes dans des bulles informationnelles, où des thématiques ayant retenu leur attention leur sont toujours plus proposées et où la désinformation/mal information circule plus vite que les faits établis. Des puissances étrangères profitent de ces failles pour mener des opérations de propagande et de désinformation/mal information en ligne.

- ➔ Communiquer auprès du grand public sur le système de recommandation alternatif, non fondé sur le profilage des internautes, imposé par le Digital Services

Act (DSA) aux grandes plateformes et moteurs de recherche concernant les contenus publicitaires.

- ➔ S'assurer, dans les prochains mois, des effets produits par le DSA sur la correction des algorithmes des plateformes, pour limiter la propagation des contenus de désinformation/mal information, et durcir, au besoin, le règlement européen.
- ➔ Envisager un statut proche de celui d'éditeur pour les réseaux sociaux, au niveau de l'UE, si le DSA ne fait pas ses preuves, pour obliger les plateformes à une modération plus efficace concernant les campagnes de désinformation/mal information. Le risque étant toutefois celui d'une autocensure de ces derniers pour éviter les sanctions, qui serait incompatible avec la liberté d'expression essentielle à nos régimes démocratiques.

- **Éducation aux médias et à l'information (EMI), à tous les âges**

Alors que le chaos informationnel gagne du terrain, sur le web et les réseaux sociaux, avec une prolifération des fausses informations, entre autres sur fond d'ingérences étrangères, une sensibilisation accrue des citoyens français est indispensable.

- ➔ L'éducation aux médias et à l'information, dès le plus jeune âge, doit être renforcée, avec un focus sur les ingérences étrangères dans le champ de l'information. Le SNJ a publié des propositions précises pour permettre aux journalistes de mieux participer à cette mission d'intérêt général (cf. contribution générale du SNJ aux EGI en annexe).
- ➔ L'éducation aux médias et à l'information ne doit pas se limiter à la jeunesse. Des campagnes à destination des adultes doivent aussi être menées. Les plus de 65 ans partageraient sept fois plus de *fake news* que les 18-29 ans, selon une étude américaine, réalisée durant l'élection présidentielle de 2016 aux Etats-Unis.

- **Penser le risque de l'intelligence artificielle générative**

L'intelligence artificielle générative, qui a émergé en 2023, pourrait à terme incarner une révolution dans le monde de l'information. Elle laisse notamment craindre la prolifération de fausses vidéos et de faux sons, pour manipuler citoyens et journalistes. Là encore, le SNJ a publié des recommandations précises pour une régulation de l'utilisation de l'IA générative dans les médias (cf. contribution générale du SNJ aux EGI en annexe).

- ➔ Encourager, notamment financièrement, le développement de solutions logiciels pour détecter l'emploi de l'intelligence artificielle générative, notamment dans les documents sonores et audiovisuels.
- ➔ Opérer une pression accrue sur TikTok, pour davantage de transparence sur ses dirigeants en France, ses liens avec la maison mère ByteDance, sur son algorithme, sa stratégie pour conquérir une audience composée notamment de très jeunes internautes, pour une modération plus efficiente des contenus issus de campagnes de désinformation/mal information, y compris ceux diffusés par la Chine, pour une

garantie de l'absence des transferts de données d'utilisateurs vers la Chine, pour une transparence sur le *shadowbanning*, qui invisibilise des contenus sans les retirer de TikTok.

- **Mieux protéger les journalistes**

La récente volonté de la France d'inclure dans l'European Media Freedom Act, censé garantir la protection des journalistes, au nom de la « sécurité nationale », des possibilités d'exception à l'interdiction de surveiller les journalistes, est un signal préoccupant.

La protection de la souveraineté française ne doit pas servir d'argument pour identifier des sources journalistiques dont le secret est indispensable à l'exercice de la profession.

L'ouverture d'une enquête, en 2022, à l'encontre du média Disclose, qui avait révélé l'existence d'une opération militaire secrète de la France en Egypte, officiellement pour lutter contre le terrorisme mais qui permettait au Caire de mener des attaques aériennes sur des présumés véhicules de contrebande, est un autre signal préoccupant. Ariane Lavrilleux, journaliste co-autrice du dossier, a été placée en garde à vue 39 heures, en septembre 2023, son domicile a été perquisitionné et des objets saisis, sans doute pour identifier sa ou ses sources. Une opération d'intimidation inacceptable pour le SNJ.

➔ L'Etat français ne doit pas porter atteinte à la protection du secret des sources des journalistes, notamment par le biais d'interrogatoires, de perquisitions, saisies de matériel, surveillances physiques ou numériques, y compris pour des sujets liés au secret défense, a fortiori sans l'aval de l'autorité judiciaire et sans en informer l'intéressé. Le SNJ défend une protection accrue de la liberté d'informer et demande donc que la loi du 4 janvier 2010 sur le respect de la protection du secret des sources soit complétée pour mettre les journalistes et leurs sources à l'abri de ces intrusions.

- **S'inspirer de la loi californienne BOT (*Bolstering Online Transparency Act*)**

Adoptée en 2018 par la Californie (Etats-Unis), elle interdit aux robots en ligne de dissimuler leur identité pour se faire passer pour un utilisateur (Source rapport OCDE [Les faits sans le faux : Lutter contre la désinformation, renforcer l'intégrité de l'information](#))

- **Une nécessaire stratégie nationale**

La France doit développer une stratégie de lutte contre les ingérences étrangères, dans le champ de l'information, qui dépasse le cadre de sa doctrine militaire, avec un document cadre incluant un pilier résilience de la société, mêlant prévention et éducation. Le sujet est interministériel mais une autorité de référence, responsable

des succès comme des échecs, doit être identifiée, pour piloter l'ensemble des missions.

Sur le volet de la régulation, il faut s'assurer que l'Arcom, dont le mode de nomination doit être revu (cf. contribution générale du SNJ aux EGI en annexe), bénéficie d'une expertise technique suffisante pour déceler un défaut de modération des plateformes, afin de répondre à cette nouvelle mission permise par le DSA.

- **Un centre d'excellence européen**

Renforcer la lutte contre la manipulation de l'information à l'échelle européenne serait souhaitable, avec la mise sur pied d'un centre d'excellence, qui serait une instance de référence, pour identifier les phénomènes. Elle permettrait aux Etats membres de l'UE d'échanger sur leurs actions respectives.

- **Transparence des capitaux pour les éditeurs**

Obliger les éditeurs français à une transparence sur leurs différents capitaux et actionnaires, ce qui permettrait notamment d'identifier les fonds étrangers.